

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KÉNITRA

S.A., 2 décembre 1920 p. 50 ans.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KÉNITRA
S.A. marocaine au capital de 0,5 MF.
Siège social : Kénitra
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 595-596)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
PERRIQUET (Camille), à Birtouta, Algérie ; pdt ;
MUSSARD (Robert), à Kénitra ; adm. délégué ;
WADDINGTON (Robert), à Kénitra.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

LATTY (Fernand), à Kénitra ;
MORSIER (Eugène de), à Kénitra.

Objet. — Directement ou indirectement, l'achat de terrains urbains à Kénitra et dans la périphérie, l'achat, la vente ou la revente, la location, la gérance, l'échange de ts immeubles, construc. de ttes natures et, d'une façon gén., ttes ops immobilières urbaines et ttes celles qui s'y rattachent, le tt tant p. elle-même que p. le compte de tiers et en participation. [Etc. : 11 lignes p. dire ce qui tient en une].

Capital social. — 0,5 MF en 500 act. nominatives de 1.000 fr.

Parts de fondateurs. — 200.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le solde : 15 % au conseil ; 20 % aux parts de fondateurs ; 65 % aux act.
